

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Vendredi 19 juin 2015

Compte-rendu

La séance est ouverte à 14h35 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau représenté par Madame Anne Fraïsse, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier représentée par Madame Louise Nyssen,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga, Monsieur Gérard Piquemal,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Monsieur Christophe Durand représenté par Madame Nicole Muray, Madame Nicole Muray,

Collège F : Usagers.

Madame Charlotte Rouveyre représentée par Madame Florence Denjean-Daga,

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Anne-Marie Filho représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Maryse Quéré représentée par Madame Marielle Cadopi, Monsieur Marc Rosenzweig,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Florence Denjean-Daga,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé, Madame Anne Fraïsse, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Emmanuel Roux

Personnalité désignée par la Communauté d'Universités et d'Établissements.

Monsieur Philippe Prost représenté par Madame Marielle Cadopi,

Invités présents à la séance.

Madame Armande Le Pellec-Muller, Recteur de l'académie de Montpellier

Monsieur Christian Patoz représenté par Monsieur Laurent Bellay, Monsieur Philippe Münch, Monsieur Michel Ramos, Monsieur Jean-Paul Udave.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Madame Lousie Nyssen se porte volontaire.

Madame Cadopi annonce que le séance se déroulera en deux temps car Madame le Recteur et les présidents d'universités n'arriveront qu'à 15h30.

Le quorum n'étant pas atteint en début de séance, la présidente du conseil propose que l'on débute par des points d'information du directeur

1- Point d'information du directeur

- Processus de titularisation

Le directeur présente le processus de titularisation (diapo 8). G. Piquemal demande si nous serons informés des conclusions du jury académique. Les délibérations de ces jurys sont évidemment confidentiels mais il semble possible que nous ayons connaissance de la liste des fonctionnaires stagiaires qui ne seront pas titularisés, et ceci d'autant plus qu'ils seront placés en renouvellement de stage l'an prochain.

Mme Danjean-Daga regrette que les résultats de ce jury soit si tardif sachant qu'un certain nombre de fonctionnaires stagiaires seront affectés l'an prochain hors de notre région. M. Iung reconnaît le problème mais rappelle que c'est à la demande de l'ESPE que le dispositif a suivi ce calendrier car il nous paraît essentiel que l'avis du directeur de l'ESPE soit donné sur la base des résultats obtenus par les fonctionnaires stagiaires.

- Semaine de pré-rentrée et organisation d'une journée de travail le 23 septembre (diapo 9,10, 11)

M. Iung présente le calendrier prévisionnel de la semaine de pré-rentrée. Mme Godard demande un petit complément d'information concernant la case du mercredi pour les temps pleins.

- Documents décrivant l'accompagnement et l'évaluation des fonctionnaires stagiaires

Michel Ramos informe que le bureau de l'UF 1 se réunira le 2 juillet afin d'adapter tous les documents décrivant l'accompagnement et l'évaluation des fonctionnaires stagiaires en conformité avec la dernière note publiée par le ministère. Il est en effet indispensable qu'à la rentrée des éléments de communication stabilisés soient communiqués. M. Iung informe le conseil qu'un travail équivalent est réalisé dans le cadre du 2nd degré, travail coordonné par E. Favard.

Le quorum étant maintenant atteint, la présidente propose de passer aux autres points à l'ordre du jour.

2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'École du 30 mars 2015 et 22 mai 2015

- **Vote des PV du 30/03/15 et du 22/05/15 pour lesquels il n'y avait aucune remarque plénière des présents.**

16 votants :

Les deux précédents Procès-verbaux du Conseil d'école du 30/03/15 et du 22/05/15 sont votés à l'unanimité des présents et des représentés.

3- Avis sur l'adhésion de l'ESPE-LR au Réunifedd

L'adhésion à l'association Réunifedd est portée par Madame Hagège et Monsieur Reynaud pour le compte de notre ESPE. Les objectifs de cette association sont présentés sur les diapos 6-7. Cette association réunit déjà quelques ESPE et a vocation à les réunir toutes.

Monsieur Dieumegard indique que cette association a pour but de fédérer les différentes réflexions sur le développement durable. C'est une thématique présente dans les programmes.

Monsieur Rosenzweig souligne que le développement durable est peu abordé dans les UE de Tronc commun, c'est pourtant un sujet important. Cette adhésion sera signalée à Monsieur Guizard référent académique au niveau du rectorat.

Madame Cadopi dit que l'idée n'est pas d'imposer une nouvelle formation mais de participer à un effort de réflexion collectif et de voir ce qu'il est possible d'organiser comme partenariat.

Gérard Piquemal demande si le réseau des ESPE a la volonté de structurer un travail collectif au niveau des différents parcours, mentionnant que pour les CPE, un tel travail existe déjà. M. Iung souscrit évidemment à cette idée.

• **Vote sur l'adhésion à l'association RéUnifedd**

17 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 16

L'adhésion à l'association RéUnifedd est adoptée.

La séance est interrompue à 15h15.

Arrivée du Recteur de l'académie de Montpellier et des présidents d'universités. Le directeur de l'ESPE et la présidente du Conseil les rejoignent pour une courte réunion. La séance reprend à 15h53.

Madame Le Pellec Muller, Recteur de l'académie de Montpellier, indique que suite à la transmission au Ministère d'une copie du schéma de « gouvernance » du dossier d'accréditation, le Ministère a demandé des précisions. C'est pourquoi Madame le Recteur a demandé à la présidente du Conseil d'école, au directeur de l'ESPE-LR, et aux présidents d'universités de sursoir au vote de cette partie du document. La partie « maquettes » peut néanmoins être soumise au vote du conseil, mais le volant politique qui n'est pas stabilisé sera mis au vote ultérieurement.

Madame Denjean-Daga demande quels sont les points à préciser pour le Ministère.

Madame le Recteur de l'académie de Montpellier répond que l'adossement de l'ESPE à la COMUE-LR a été approuvé totalement par le site, il est indispensable qu'on puisse avoir un modèle solide juridiquement, il y a des ambiguïtés qu'il convient de lever.

Madame Muray demande s'il y a une remise en question sur la mise à disposition des personnels. Madame le Recteur répond que rien de cela n'a été dit.

Madame Denjean-Daga demande des précisions sur la prise de décisions, une fois que le modèle choisi sera voté. Madame Fraïsse ajoute qu'un problème se pose sur un point : comment une composante de la COMUE-LR peut-elle être aussi composante de l'Université de Montpellier ?

Monsieur Augé répond que dans les statuts de l'Université de Montpellier, il n'est pas proposé d'intégrer l'ESPE dans la liste des composantes de l'article 5, mais de la faire apparaître après la liste. Preuve que l'ESPE-LR n'est pas une composante de l'Université de Montpellier.

Madame Fraïsse dit que les décisions de la COMUE pourraient ne pas être avalisées par les décisions de l'UM, c'est bien là qu'est le problème.

Madame le Recteur souligne qu'il est important que le schéma proposé soit exploré dans tous ses aspects, il convient de convaincre la tutelle, par un effort de clarification, que nous ne sommes pas en train de bâtir de manière implicite une pseudo-composante de l'université de Montpellier.

Madame Aliaga indique qu'il est important de prendre en compte le personnel dans cette structure, personnel qui a besoin de retrouver un peu d'unité, cette difficulté impacte le souci de formation.

Madame le Recteur répond que c'est du fait d'une attention particulièrement poussée à cette situation que le schéma d'organisation a besoin d'être expliqué.

Madame le Recteur précise que le dernier délai pour soumettre le schéma de « gouvernance au vote » est la date du CNESER qui est fixé au 8 juillet. Le CNESER doit analyser les différents projets des ESPE. Une accréditation pleine est donnée pour 5 ans.

• **Vote sur l'offre de formation de l'ESPE-LR**

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école propose de soumettre au vote le volet offre de formation de l'ESPE-LR :

19 votants

L'offre de formation de l'ESPE-LR est votée à l'unanimité.

La séance se termine à 16h17.

Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

19 juin 2015

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Ordre du jour

- 1- PV des conseils des conseils d'Ecole du 300315 et 220515
- 2- Avis sur l'adhésion de l'ESPE-LR au Réunionfedd
- 3- Informations du directeur de l'ESPE-LR
- 4- Avis sur le dossier d'accréditation

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Sujets abordés lors du prochain conseil d'Ecole début juillet 2015

- 1- Avis sur les principes des modalités de contrôle de connaissance des 4 mentions
- 2- Avis sur le dispositif mis en place dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires (tutorat mixte, visite formative, visite évaluative,...)
- 3- Dispositif mis en place dans le cadre de la semaine de pré-rentrée des fonctionnaires stagiaires
- 4- Informations sur la mise en place des parcours adaptés

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



PV des Conseils d'Ecole du 300315 et 220515

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Avis sur l'adhésion de l'ESPE-LR au Réunifedd

C. Reynaud et H. Hagege (MCF FDE et FDS, LIRDEF)



RéUnifEDD

Le RéUniFEDD est une association qui vise à fédérer les actions de Formation et l'Éducation au Développement Durable dans les établissements d'enseignement supérieurs :

- Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation
- Ecole Nationale de Formation Agronomique
- Universités
- Institut Français de l'éducation
- Grandes écoles
- etc

RéUnifEDD
<http://reunifedd.fr/>

RéUnifEDD est une association qui vise à fédérer les actions de Formation et l'Éducation au Développement Durable dans les établissements d'enseignement supérieurs :

RéUnifEDD est une association qui vise à fédérer les actions de Formation et l'Éducation au Développement Durable dans les établissements d'enseignement supérieurs :

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Avis sur l'adhésion de l'ESPE-LR au Réunifedd C. Reynaud et H. Hagege (MCF FDE et FDS, LIRDEF)

RéUnifEDD

Une organisation en réseau

Pour co-construire un socle commun de formations au DD, mutualiser les ressources et organiser des événements scientifiques et des rencontres entre acteurs de statuts différents.



Nos objectifs :

- Participer à la réflexion sur les enjeux et les valeurs de l'EDD, la favoriser dans les formations de l'enseignement supérieur.
- Contribuer à la diffusion des savoirs, des connaissances et des compétences, mutualiser les pratiques innovantes.
- Mettre en œuvre des partenariats à l'échelle locale, régionale et nationale, favoriser l'ouverture à l'international
- Développer la formation initiale et permanente des formateurs, des enseignants, des enseignants-chercheurs et des éducateurs, tisser des liens entre la recherche et la formation.

Une association ouverte

Sur le questionnement professionnel dans le domaine de l'éducation formelle et informelle,
Sur des expérimentations dans des académies volontaires,
Sur des partenariats avec les réseaux et collectifs d'E(E)DD en vue d'actions concrètes dans le cadre des plans verts des Universités.



Bulletin d'inscription au REUNIFEDD - 2015

Le RéUniFEDD (Réseau Universitaire pour la formation et l'éducation à un développement durable) est une association qui vise à fédérer les actions de Formation et d'Education à un Développement Durable dans les établissements d'enseignement supérieurs pour co-construire un socle commun de formations au DD, mutualiser les ressources et organiser des événements scientifiques et des rencontres entre acteurs de statuts différents.



Nos objectifs :

- Soutenir le développement de politiques éducatives dans le domaine du développement durable et de la transition écologique et toutes les thématiques qui lui sont liées : énergie, biodiversité, changement climatique, santé, précarité, ressources, etc.
- Participer à la réflexion sur les enjeux, principes et valeurs d'une éducation critique, citoyenne et républicaine au développement durable.
- Agir dans le cadre des dispositifs de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie des professionnels concernés par l'éducation au développement durable et en particulier les enseignants, les éducateurs et les formateurs.
- Promouvoir des travaux de recherche et impulser une réflexion collective en organisant des séminaires ou des journées d'études ou en y participant.
- Mettre en œuvre des partenariats aux échelles locales, nationales et internationales avec tous les autres acteurs impliqués dans ce domaine, qu'ils soient publics ou privés.
- Être force de proposition dans le domaine de la formation et de l'éducation à un développement durable.

- Pour chaque fonctionnaire stagiaire du 2nd degré, 3 avis sont donnés en vue de la titularisation : IPR, chef d'établissement et ESPE
- Pour chaque fonctionnaire stagiaire du 1^{er} degré, 2 avis sont donnés : IEN + ESPE
- Afin de tenir compte de la tenue des 2 sessions de master et que l'avis de l'ESPE puisse tenir compte des résultats obtenus pendant l'année, le rectorat organise deux vagues : une à l'issue de la 1^{ière} session et une seconde à l'issue du 2nd degré.
- Tout fonctionnaire stagiaire (certifié, crpe) recevant au moins un avis défavorable est convoqué par le jury de titularisation avant prise de décision (titularisation, renouvellement de stage, licenciement)
- Tout fonctionnaire stagiaire (non exempté de diplôme) non titulaire d'un master à l'issue de la première année de stage sera mis en renouvellement de stage
- A l'issue de la 1^{ière} session, 75% des avis de l'ESPE ont été communiqués au rectorat pour les fonctionnaires stagiaires obtenant le master MEEF. Seuls des avis favorables ont été communiqués par l'ESPE dans cette première vague
- A l'issue de la 2^{nde} session, les avis restants seront adressés au rectorat

- **Accueil institutionnel : Employeur + ESPE**
- **Collecte des fiches de** positionnement des fonctionnaires.
- **Information ciblée aux différentes populations de fonctionnaires stagiaires**
 - Titulaires uniquement d'un M1
 - Exempté de diplôme
 - Titulaire d'un M2 autre que M2 MEEF
 - Titulaire d'un M2 MEEF ou d'une partie d'un M2 MEEF
- **Accueil par inspecteur référent et représentant du parcours de formation**
- **Début des cours de tronc commun (6h)**
- **Début de l'UE de stage et didactique (6h)**
- **Informers les fonctionnaires stagiaires (problèmes administratifs et pédagogiques)**

| | Premier degré | Second degré mi-temps | Second degré temps plein |
|----------------------------|---|--|---|
| LUNDI 24 Aout | | <u>Matin</u> : Accueil 2 nd degré par Madame le Recteur et Monsieur le Directeur de l'ESPE | |
| | | <p><u>Après-midi</u> :</p> <p>14h-15h : parcours adaptés et Master MEEF Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps seront répartis dans 5 salles différentes en fonction de leur situation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lauréats (mi-temps) titulaires uniquement d'un M1 • Lauréats (mi-temps) titulaires d'un M2 MEEF • Lauréats (mi-temps) titulaires d'un master ou équivalent non MEEF • Lauréats exemptés de diplôme et non titulaires d'un M1 • Renouvellement de stage + prolongation de stage <p>15h-17h : une réunion par parcours, pour présenter la formation. <i>Cette réunion est organisée par le responsable du parcours et l'inspecteur référent. Il peut y avoir des PFA, des enseignants de l'ESPE ...</i></p> <p><i>Il faut aussi prévoir une réunion pour les disciplines orpheline avec les inspecteurs concernés. Organisation : ESPE et inspecteurs</i></p> | <p><u>Après-midi</u> :</p> <p>14h-16h : - présentation de la formation - explications générales sur le positionnement</p> <p><i>Pris en charge par la DAFPEN</i></p> <p><i>Penser à faire venir quelqu'un qui présente le tronc commun</i></p> |
| MARDI 25 Aout | <u>Après-midi</u> : Accueil premier degré à Montpellier, par Madame le Recteur et Monsieur le Directeur de l'ESPE. | <p><u>Matin</u> : UE tronc commun (3 heures)</p> <p><u>Après-midi</u> : UE tronc commun, suite (3 heures) <i>Ces cours font partie de la maquette ESPE : ils sont pris sur les 30 heures de tronc commun prévues en S3.</i></p> | <p><u>Matin</u> : positionnement individuel des stagiaires à temps plein <i>Organisation : DAFPEN-inspecteurs</i></p> <p><u>Après-midi</u> : didactique <i>Organisation : les deux doyens et Anne-Monique Petitjean. Possibilité de solliciter les formateurs ESPE.</i></p> |
| MERCREDI 26 aout | <p><u>Matin</u> : Accueil DASEN-ESPE sur les sites (ESPE ou DSDEN)</p> <p><u>Après-midi</u> : UE Accompagnement du stage sur les sites 14h : Présentation du parcours de formation 16h : démarrage des cours.</p> | <p><u>Matin</u> : UE Accompagnement de stage et didactique</p> <p><u>Après-midi</u> : UE Accompagnement de stage et didactique <i>Ces cours font partie de la maquette ESPE. C'est le début des cours prévus au S3.</i></p> | <p><u>Matin</u> : UE tronc commun (3 heures)</p> <p><u>Après-midi</u> : UE tronc commun, suite (3 heures) <i>Prise en charge DAFPEN</i> <i>Animation par les formateurs de l'ESPE en lien avec la DAFPEN</i></p> |
| JEUDI 27 Aout | <p><u>Matin</u> : UE Accompagnement du stage sur les sites</p> <p><u>Après-midi</u> : UE Accompagnement du stage sur les sites</p> | <p><u>Matin</u> : Etablissement comme lieu de formation et de professionnalisation. Par groupes avec des chefs d'établissement. <i>Organisation : conception des ateliers, des contenus et choix des équipes : les deux doyens second degrés, le DAP et la DAFPEN</i> <i>Les doyens et la DAFPEN constituent les groupes.</i> <i>Le DAP sollicite les IPR</i></p> <p><u>Après-midi</u> : guichets d'information -SCPE-RH - guichet ESPE - guichet DAFPEN - et aussi service SPSP (?)</p> | |
| VENDREDI 28 Aout | <p><u>Matin</u> : Accompagnement du stage avec les tuteurs (métier et universitaire), sur les sites</p> <p><u>Après-midi</u> : Accueil dans les circo (et les écoles éventuellement)</p> | | |

Pour le second degré, on prévoit une journée de « formation et concertation » rassemblant PFA, tuteurs terrain et universitaire, inspecteurs et responsables de parcours.

Mercredi 23 septembre à l'ESPE

**Programmation, pour le 2nd degré, le mercredi 23 septembre
d'une rencontre responsables parcours et des UE stages,
tuteurs universitaires, Inspecteurs, PFA, tuteurs terrain**

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Avis sur le dossier d'accréditation

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Evolution du Modèle de l'ESPE-LR pour sa mise en œuvre dans le cadre du projet d'accréditation

Contexte :

- Le courrier de Madame la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle en date du 20 avril 2015 demande « que soit annoncé dans les meilleurs délais un calendrier permettant de mettre fin à la disjonction actuelle entre l'ESPE et la Faculté d'éducation ».
- Un bilan précis du fonctionnement de l'ESPE-LR a été réalisé dans le cadre de la rédaction du dossier d'accréditation 2015-2020. Ce bilan, qui montre la plus-value du travail réalisé depuis la création de l'ESPE, mettant en avant la notion d'équipe plurielle au bénéfice d'une formation de qualité des futurs enseignants, liste les points forts et les points faibles de l'ESPE-LR ainsi que les pistes à mettre en œuvre afin de faire disparaître les points faibles actuellement identifiés.
- Depuis l'intégration en 2008 de l'IUFM à l'UM2 (établissement ayant fusionné en janvier 2015 avec l'UM 1 pour créer l'Université de Montpellier), les personnels ont été confrontés à de nombreuses réformes (maîtrisation, création des ESPE...) qui ont pu générer un sentiment d'inquiétude. Ils aspirent à une stabilisation de leur cadre de travail. C'est également le cas des équipes des autres universités impliquées historiquement dans la formation des enseignants.



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Le schéma d'organisation générale proposé :

Conformément à l'article 5-1 des statuts de la COMUE-LRU, *« en accord avec les membres sur les bases du projet partagé, et dès lors que les dispositions législatives ou réglementaires le permettront, la COMUE assurera la gestion de l'ESPE, composante de la COMUE et l'accréditation de ses diplômes ».*

Compte tenu du fait que la COMUE-LRU ne dispose pas encore des moyens nécessaires et que les dispositions réglementaires (passage aux responsabilités et compétences élargies notamment) ne lui permettent pas d'assumer cette mission, la COMUE-LRU en confie la mise en œuvre et la gestion à l'Université de Montpellier, dans le cadre de la politique de site. Cette proposition s'inscrit également dans la continuité de l'intégration par l'UM2 de l'UFM, principal acteur, et de la forte implication de celle-ci dans la formation des enseignants et des personnels d'éducation de l'académie (entre 75 et 85 % de l'activité du champ quel que soit le critère retenu, ressources humaines, budget, patrimoine...).

A l'issue de la période d'accréditation, au regard des évolutions réglementaires et des moyens nécessaires dont la COMUE disposera pour assurer son fonctionnement, le schéma d'organisation proposé fera l'objet d'une évaluation pour parvenir à une gestion effective de l'ESPE-LR par la COMUE-LRU.

L'ESPE-LR, composante de la COMUE-LRU, assure ses missions avec les universités membres de la COMUE-LRU, en étroite collaboration avec le rectorat conformément à l'article L 721.2 du code de l'éducation. Elle met en commun toutes les compétences présentes dans les universités dans le domaine de la formation des enseignants et des personnels d'éducation, garantit le

caractère coopératif et Interuniversitaire de son action et assure un pilotage partagé de la formation des enseignants.

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Avis sur le dossier d'accréditation

Pour ce faire, le Conseil d'Administration de la COMUE-LRU approuve par délibération le portage de l'ESPE-LR par l'UM, et la gestion des activités administratives, financières et de ressources humaines qui y sont afférentes.

Dans le même temps, une révision statutaire sera soumise au vote du CA de l'UM après avis du CT. Celle-ci comportera :

- la disparition de la FDE ;
- l'inscription de l'ESPE-LR, composante de la COMUE-LRU, dans les statuts de l'UM au travers d'un nouvel alinéa placé en fin de l'article 5 des statuts de l'UM indiquant que l'UM assure le portage de l'ESPE-LR au titre de la politique de site incarnée par la COMUE-LRU.

L'UM s'engage à maintenir un pilotage partagé comme prévu dans les statuts de l'ESPE-LR, notamment au travers du comité de liaison, de la composition du Conseil d'ESPE et de l'organisation en UF.

L'ESPE-LR verra, au sein de l'UM, ses moyens financiers et humains sacrifiés et gérés par l'UM dans le cadre de la politique de site. Dans la même logique, l'UM continuera d'assurer la gestion et l'entretien des locaux dont elle avait la charge dans le cadre de la FDE, et notamment les relations avec les Conseils départementaux. Les personnels IATS titulaires et contractuels de l'actuelle FDE exerceront leurs fonctions pour l'ESPE-LR et bénéficieront d'une gestion par la CPE de l'établissement et des mêmes conditions indemnitaires, d'horaires et de congés que les autres agents de l'UM. De la même façon, les carrières des personnels enseignants et enseignants-chercheurs seront gérées selon les procédures en cours à l'UM.

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Eléments de calendrier :

Les principes de la mise en œuvre du modèle de fonctionnement de l'ESPE ainsi que son calendrier de mise en place seront intégrés au dossier d'accréditation, lequel devra être validé avant le 7 juillet 2015.

Le processus évoqué, qui devra être achevé au 1^{er} octobre 2015, démarrera avec le vote des conseils des établissements, après avis des CT de l'UM et de la COMUE-LRU, par :

- L'approbation, par délibération du Conseil d'Administration de la COMUE-LRU, du portage de l'ESPE-LR par l'UM dans le cadre de la politique de site ;
- La modification des statuts de l'UM telle qu'évoquée ci-dessus par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier.

A l'issue de ces votes, débutera la période de l'adaptation des statuts de l'ESPE.

La finalité du dispositif doit, pour des questions budgétaires, coïncider avec une année civile, si possible compte tenu des contraintes de calendrier liées à la préparation budgétaire, au 1^{er} janvier 2016.

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Mise en œuvre :

- La COMUE LRU confie, avec l'accord de tous les signataires, le portage de l'ESPE-LR, et les activités de gestion administrative, humaine et financière de l'ESPE-LR, à l'université de Montpellier. Les statuts de l'ESPE-LR seront conservés et adaptés en conséquence de ce portage, et approuvés par le Conseil de l'ESPE-LR, le CA de la COMUE-LRU et le CA de l'UM après avis des CT.

L'ESPE-LR bénéficiera du soutien administratif de l'UM à l'identique du traitement réservé à la FDE jusqu'à présent.

- Gestion de la scolarité

A partir de septembre 2016, tous les étudiants inscrits à un master MEEF sont inscrits au niveau de l'ESPE-LR. Les cartes d'étudiants inscrits dans les diplômes portés par l'ESPE-LR et tout autre document les concernant font mention de la COMUE éventuellement associés aux logos des universités partenaires.

Dans la période transitoire, l'ESPE-LR aura accès à toutes les informations relatives aux étudiants inscrits aux masters MEEF dont les inscriptions sont gérées par les universités partenaires.

Les diplômes seront délivrés sous le double socle COMUE et l'ensemble des universités partenaires de l'ESPE-LR.

- Gestion financière et comptable

Le budget de l'ESPE-LR est géré au sein de l'université de Montpellier sous la forme d'un BPI bénéficiant à ce titre d'une large autonomie.

Toutes les décisions d'ordre budgétaire relatives à l'ESPE-LR doivent, après un avis du conseil d'École et du CA de la COMUE, être soumises au vote des conseils de l'UM.

- Politique de ressources humaines

Dans le schéma d'organisation proposé, l'ensemble des personnels de l'actuelle FDE restent affectés à l'UM et gérés administrativement et financièrement par l'UM ; celle-ci assure la gestion de la masse salariale correspondante.

L'ouverture au concours ou les publications d'emplois vacants demandées par les instances de l'ESPE-LR, seront soumises au vote des conseils de l'UM, après avis du CA de la COMUE-LRU.

- Immobilier

L'UM assure pour le compte de l'ESPE-LR les dépenses d'entretien courant du patrimoine aujourd'hui affecté à la FDE et dédié à la mission de formation des enseignants dévolue à l'ESPE-LR.

- Relations de l'ESPE-LR avec la COMUE-LRU

Un bilan annuel de l'ensemble des opérations de gestion financière et comptable, de gestion de ressources humaines et de gestion du patrimoine de l'ESPE est présenté au CA de la COMUE-LRU.

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



- Communication de l'ESPE-LR

L'ESPE-LR communique pour le compte des 4 universités de l'Académie de Montpellier dans le domaine de la formation des enseignants et des personnels d'éducation. Tous les éléments de communication de l'ESPE-LR font figurer le logo de la COMUE-LRU et ceux des 4 universités partenaires. Les personnels des composantes de l'UM et des universités partenaires, dont les fonctions sont exercées pour l'ESPE-LR communiqueront, de la même façon, au nom de l'ESPE-LR. La politique de communication est validée par le comité de liaison de l'ESPE-LR. Les universités partenaires permettent à l'ESPE-LR d'organiser des manifestations à destination des étudiants des masters MEEF et potentiels futurs étudiants. La COMUE-LRU apporte son soutien à l'UM pour certaines actions de communication.

Directeur de l'ESPE-LR :

- Il assure le rôle fixé par la loi et rappelé dans les statuts de l'ESPE-LR.
- Il assure la direction de l'ESPE-LR.
- Il prépare et exécute le BPI de l'ESPE-LR.
- Il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'ESPE-LR.
- Il assure les relations avec les autres composantes partenaires de l'ESPE-LR.
- Il assure la liaison avec les instances de l'ESPE-LR.
- Il peut recevoir délégation de signature du président de l'UM pour les affaires concernant l'ESPE-LR.
- Il peut avoir autorité fonctionnelle sur les personnels des universités partenaires, dont les fonctions sont exercées pour l'ESPE-LR, sur décision du ou des chefs d'établissement concernés.

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



- **Trois postes ont été publiés, des auditions réalisées le 11 mai et les résultats communiqués le 13 mai.**
 - Responsable administratif
 - Responsable administratif adjoint
 - Service scolarité

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités

